

Un plan d'urgence pour limiter la progression du Sénéçon du Cap

Début janvier, sur le sentier littoral du Cap Martin, il était difficile de ne pas remarquer les immenses massifs à fleurs jaunes de Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens* DC). La progression de cette plante très dynamique et envahissante qui forme des peuplements denses est spectaculaire. Si l'on tient à conserver une diversité biologique dans la zone Natura 2000 Cap-Martin, il faut d'urgence limiter la progression de cette espèce qui entre en compétition avec la flore locale et nuit au maintien d'espèces endémiques, comme le pistachier lentisque, l'euphorbe arborescente, la cinéraire maritime ou le myrte. L'ASPONA soulèvera la question à la prochaine réunion du comité de pilotage du site Natura 2000.



L'arrachage manuel des pieds avant la fructification est envisageable sur les zones faiblement envahies. Quand les peuplements sont plus conséquents, le fauchage avant fructification aide à limiter son expansion.

Le Sénéçon du Cap est une plante de la famille des *Asteraceae*. Aussi appelée Sénéçon de Mazamet, elle est originaire d'Afrique du Sud. Elle fleurit de janvier à juillet. C'est une plante pérenne dont la taille peut varier entre 20 et 80 cm de haut, parfois même 1,50 m. On peut la reconnaître grâce à ses feuilles alternes, épaisses et étroites à dents courtes et irrégulières de 4 à 10 cm de long ; grâce à ses fleurs regroupées en de nombreux capitules de couleur jaune citron de 15 à 25 mm de diamètre, mais aussi comme ici mi-janvier par les aigrettes blanches de ses fruits.

Réunion du COPIL Natura 2000 mer cap Martin

La 5^{ème} réunion du comité de pilotage du site s'est déroulée le jeudi 3 mars à la CARF sous la présidence de M Césari Président de la CAEF, à côté de lui Mme la Sous Préfète Montagne puis M Hervé Palange Commissaire Général de la Préfecture Maritime et un représentant de M Guibal Président du COPIL. Dans l'assistance nombreuse on trouvait un représentant de l'état monégasque, deux représentantes d'associations régionales (FARE SUD et Région Verte) Frédérique et Jean siégeaient au nom de l'ASPONA.

L'arrêté interprefectoral approuvant le document d'objectifs a été signé le 18 janvier 2016 et des mesures concrètes comme augmenter le balisage commencent à apparaître. Frédérique est intervenue sur la pollution engendrée par les très grosses unités de croisière ce qui a entraîné un dialogue avec le représentant monégasque. Jean est intervenu sur la pollution des fonds marins et l'enlèvement des herbiers par les sédiments apportés par les torrents. Lors de très fortes pluies. Il y a érosion des vallons et les sédiments partent à la mer qui devient marron. Une lettre a été envoyée à Monsieur le Préfet Maritime, son représentant ayant dit qu'il y avait des solutions et des crédits pour ce genre de pollution. Nous n'avons pas eu de réponse à ce jour.

La candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO d'un site englobant le parc du Mercantour et le Parco Naturale Alpi Marittime et descendant jusqu'à la mer englobant le site Cap Martin a été présenté par le représentant monégasque. Il a argué du fait de l'existence de corridors écologiques descendant du Mercantour jusqu'à la mer, c'est la partie géologique qui sera mise en avant.



Le projet d'extension de la zone Natura 2000 cap Martin jusqu'à la frontière monégasque a été validée. Il manquait la plage de St Roman. D'autres renseignements sur le site de la CARF <http://riviera-francaise.n2000.fr/les-sites-de-la-riviera-francaise/cap-martin> ou sur le site de l'ASPONA <http://aspona.free.fr/mer/index.htm>